



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglomération

---

## DÉLIBÉRATION N° 36/2020/CACL

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU JEUDI 05 MARS 2020 A 09h00  
AU SIÈGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

---

### PORTANT APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (M49) DE LA CACL - EXERCICE 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 30

Nombre de Conseillers Présents : 16

Nombre de Procurations :

Date de convocation : Vendredi 21 février 2020

Nombre de suffrages exprimés : 16

Vote :

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

**L'an deux mille vingt, le jeudi cinq mars à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une séance plénière au siège de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral sous la Présidence de Marie-Laure PHINERA-HORTH.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Gilles ADELSON, 2<sup>ème</sup> Vice-Président - Raphaël RABORD, 4<sup>ème</sup> Vice-Président - Serge BAFAU, 6<sup>ème</sup> Vice-Président - Jean GANTY, 1<sup>er</sup> Membre du Bureau Nestor GOVINDIN, 2<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Monique AZER, 3<sup>ème</sup> Membre du Bureau - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - MORTIN, Conseiller Communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller Communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire

**ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES** : David RICHE 3<sup>ème</sup> Vice-Président - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire – Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

**ÉTAIENT ABSENTS** : Patrick LECANTE, 1<sup>er</sup> Vice-Président - Roger ARON, 5<sup>ème</sup> Vice-Président - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller Communautaire – Guerline LOUIS, Conseillère communautaire – Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire - Jean-Pierre THEODORE ROUMILLAC, Conseiller communautaire

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nestor GOVINDIN

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20200305-36-2020-AP-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2020  
Date de réception préfecture : 12/03/2020



## Exposé des motifs

Le Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Assainissement de la CACL relève de la nomenclature budgétaire et comptable M49.

Le projet de Budget Primitif 2020 du Budget Annexe Assainissement, soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, a été arrêté à **11 218 449,76 €** en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

Le projet de Budget Primitif du Budget Annexe Assainissement, exercice 2020 soumis au vote du Conseil Communautaire est à l'état comptable réglementaire, d'autre part.

-----

**Vu** les articles L.5211-1, L.5211-36 et L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'organisation du débat sur les orientations budgétaires et sur le vote du budget primitif ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au budget annexe assainissement ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n°698/2D/2B du 9 juin 1997 portant création de la CCCL modifié ;

**Vu** l'Arrêté Préfectoral n° 2134/SG/2D/1B du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 modifié ;

**Vu** la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

**Vu** la délibération N° 01/2020/CACL du 31 janvier 2020 actant la tenue du Débat sur les Orientations Budgétaires 2020, étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Assainissement du lundi 17 février 2020 ;

**Entendu** l'avis favorable de la Commission Finances du mardi 03 mars 2020 ;

**Entendu** le **Rapport N° 36/2020/CACL** relatif à l'approbation du Budget Primitif du Budget Annexe Assainissement (M49) de la CACL - Exercice 2020.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**DONNE ACTE** à la Présidente de son **Rapport N° 36/2020/CACL** relatif à l'approbation du Budget Primitif du Budget Annexe Assainissement (M49) de la CACL - Exercice 2020.

**APPROUVE** le Budget Primitif du Budget Annexe Assainissement M49 de la CACL exercice 2020, tel qu'il est présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération, arrêté tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de **11 218 449,76 €** et conformément au tableau ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 973-249730045-20200305-36-2020-AP-DE Date de télétransmission : 12/03/2020 Date de réception préfecture : 12/03/2020
---

chapitre	intitule du chapitre	BP2020
	<b>dépenses de la section fonctionnement</b>	
011	Charges à caractères général	60 000
012	Charges de personnel	350 000
66	charges financières	203 000
67	charges exceptionnelles	-
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 939 250</b>
042	Opérations de transferts entre sections	694 000
002	Déficit reporté	
		<b>3 246 250</b>
	<b>recettes de la section fonctionnement</b>	
013	Atténuation de charges	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	694 000
70	Produit des services du domaines	2 552 250
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits de gestion courantes	
76	produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	reprises sur provision pour risques	
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-
		<b>3 246 250</b>

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20200305-36-2020-AP-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2020  
Date de réception préfecture : 12/03/2020



		BP 2020
chapitre	intitule du chapitre	
	<b>depenses de la section investissement</b>	
001	Excédent de fonctionnement reporté	-
13	Subventions d'investissement	
16	Remboursement d'emprunts	497 000.00
20	Immobilisations Incorporelles	-
21	Immobilisations corporelles	550 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation	
23	Immobilisations en cours	6 231 199.76
026	Participations et créances rattachées à des participations	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	694 000.00
	<b>Total depenses</b>	<b>7 972 199.76</b>
	<b>recettes de la section investissement</b>	
002	<b>Excédent d'investissement reporté</b>	-
10	Dotations, fonds, divers et reserves	-
1068	excédents de fonctionnement capitalisée	
13	subventions d'investissements	4 888 949.76
16	emprunts	
021	Virement de la section fonctionnement	<b>1 939 250.00</b>
23	Immobilisations en cours	450 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	694 000.00
	<b>Total recettes</b>	<b>7 972 199.76</b>

Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20200305-36-2020-AP-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2020  
Date de réception préfecture : 12/03/2020

**AUTORISE** la Présidente à solliciter les différents partenaires institutionnels, pour le financement des opérations et programmes et à procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes.

**AUTORISE** la Présidente à procéder à la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au Budget Primitif du Budget Annexe Assainissement collectif (M49) pour l'exercice 2020 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires.

**AUTORISE** la Présidente à engager les travaux, les missions de maîtrise d'œuvre et les études se rapportant aux opérations inscrites au Budget primitif du Budget Annexe Assainissement (M49) de la CACL - Exercice 2020, dans le respect du Code des marchés publics et à en attribuer l'exécution, conformément à la réglementation s'y rapportant.

**AUTORISE** la Présidente sur ces bases, à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de ces opérations et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires pour la bonne exécution du Budget primitif du Budget Annexe Assainissement (M49) de la CACL - Exercice 2020.

**DECIDE** de transmettre la présente Délibération à Monsieur le Préfet de Guyane et à Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Guyane - Centre des Finances Publiques de Cayenne-Amandiers.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,  
Le jeudi 05 mars 2020

**POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME**

LA PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINÉRA-HORTH



Accusé de réception en préfecture  
973-249730045-20200305-36-2020-AP-DE  
Date de télétransmission : 12/03/2020  
Date de réception préfecture : 12/03/2020